

# Procédure d'admission dans l'enseignement supérieur

# PARCOURSUP —

2023 - 2024



# re étape – Découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation de nov. 2023 à janvier 2024

- **Échanger** avec les professeurs principaux et les professeurs.
- Participer aux forums, aux salons, aux journées portes ouvertes et aux journées d'immersion.
- S'informer au DOC, sur les sites de l'Onisep et sur le site monorientationenligne.fr.
- Rechercher des formations sur Parcoursup.fr:

La très grande majorité des formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur sont disponibles sur Parcoursup.

Cependant quelques rares formations privées n'y sont pas présentes. Il faut alors prendre contact avec les établissements pour connaître les modalités de candidature.

Pour chaque formation, on trouve des renseignements pratiques, pédagogiques, Ces informations vous quideront dans vos administratifs, les critères d'analyse des candidatures ainsi que le rapport public d'examen des vœux 2023.

choix, lisez-les attentivement!

Nouveautés cette année : possibilité d'ajouter aux favoris les formations préférés et de comparer en un clin d'æil sur des critères importants jusqu'à 5 formations.

## 2<sup>nde</sup> étape – S'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

de janvier à mars et début avril 2024

#### Du 17 janvier au 14 mars 2024 S'inscrire et formuler ses vœux

S'inscrire sur Parcoursup.fr

Ouvrir un dossier électronique à l'aide du numéro INE.

Donner une adresse mail régulièrement consultée et un numéro de téléphone portable. Noter soigneusement le numéro de dossier et le mot de passe choisi.

# 14 mars Dernier jour pour saisir les vœux

## Formuler des vœux sur PARCOURSUP:

- ✓ Les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 vœux (+ 10 vœux supplémentaires en apprentissage).
- ✓ Les vœux ne sont pas classés.
- ✓ La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte pour l'examen des vœux.
- Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle.
- Certaines filières donnent la possibilité de faire des vœux multiples (CPGE, BTS, BUT, certaines écoles de commerce ou d'ingénieurs, IFSI,...):
  - Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires.
  - Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.
  - La demande d'une CPGE dans un même établissement avec et sans internat compte pour un seul sous-vœu.
  - Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles.
  - Au total, un élève peut formuler :

de 1 à 10 vœux (multiples ou non)

20 sous-vœux au maximum pour l'ensemble des vœux multiples.

Un compteur de vœux permet de suivre le nombre de vœux multiples et de sous-vœux formulés



#### Jusqu'au 3 avril 2024 Finaliser le dossier et confirmer les vœux

Pour rendre définitifs les vœux saisis sur PARCOURSUP, les lycéens doivent :

- compléter leur dossier :
  - lettre de motivation quand elle est demandée par la formation
  - pièces complémentaires réclamées par certaines formations
  - rubrique « activités et centres d'intérêt »
  - rubrique « préférence et autres projets »
- confirmer leurs vœux.



3 avril Dernier jour pour confirmer les vœux



Le 3 avril, dernier jour pour finaliser le dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chaque vœu.

## • Les bulletins scolaires et les notes du baccalauréat – Éléments transmis aux formations

- > Année de première : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français.
- > Année de terminale : bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres.

  Le 3<sup>ème</sup> trimestre de terminale est remonté en juin sur le dossier Parcoursup. Ces résultats sont un complément d'information intéressant en cas de participation à la phase complémentaire\* ou d'une réorientation en postbac.

  L'élève n'a pas de saisie à réaliser : ces éléments sont remontés automatiquement dans son dossier.

## La fiche Avenir – Conseil de classe du 2<sup>nd</sup> trimestre de terminale

Le conseil de classe examine les vœux de chaque élève.

Chaque vœu saisi sur Parcoursup fait l'objet d'une <u>fiche Avenir</u> comprenant les moyennes de l'élève, son positionnement dans la classe, les appréciations des professeurs, celle du professeur principal et l'avis du chef d'établissement pour chaque vœu. La fiche Avenir est transmise par la plateforme à l'établissement proposant la formation.

3<sup>ème</sup> étape – Consulter les réponses des formations et faire ses choix

de fin mai à juillet 2024

### Du 30 mai au 12 juillet 2024

Le 30 mai, les lycéens <u>consultent les réponses des formations demandées.</u> Ils reçoivent ensuite les propositions au fur et à mesure et en continu.

O Dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission, il est prévenu par SMS, par mail, par notification sur l'application PARCOURSUP et dans la messagerie intégrée à son dossier.

### Réponses possibles des formations :

1. Pour une formation <u>sélective</u> (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

 $OUI \rightarrow Proposition d'admission$ 

En attente d'une place  $\rightarrow$  Sur liste d'attente

 $NON \rightarrow Refusé$ 

2. Pour une formation non sélective (licences, PASS)

**OUI**  $\rightarrow$  Proposition d'admission

OUI-SI → Proposition d'admission dans un parcours de réussite personnalisé

En attente d'une place → Sur liste d'attente

✓ Le lycéen <u>doit répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission</u> <u>dans les délais indiqués sur la plateforme.</u> Du 16 au 23 juin, les délais de réponse sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves écrites du baccalauréat.



Si le lycéen ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée.

- ✓ <u>Si le lycéen reçoit une seule proposition d'admission</u>, il accepte la proposition (ou y renonce) et indique les vœux en attente qu'il souhaite conserver.
- ✓ <u>Si le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission</u>, il n'en accepte qu'une. Il renonce alors aux autres pour libérer des places aux candidats en attente. Il indique les vœux en attente qu'il souhaite conserver.

Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix, des indicateurs sont disponibles pour chacun des vœux comme le rang dans la liste d'appel et celui du dernier candidat admis en 2023.



Du 1<sup>er</sup> au 3 juillet, il est demandé aux candidats qui ont encore des vœux en attente de les classer par ordre de préférence.

### Pour le 12 juillet 2024

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit <u>effectuer son inscription</u> <u>administrative</u> dans l'établissement qu'il va intégrer.

Les modalités de cette inscription sont propres à chaque établissement. Il faudra fournir les résultats du baccalauréat (8 juillet).

### Phase complémentaire (si nécessaire)

du 11 juin au 12 septembre 2024

\*La phase complémentaire permet aux lycéens de formuler des vœux dans des formations qui ont encore des places disponibles. Elle ouvre le 11 juin.

Une Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) étudie les dossiers des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.